

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 6 juillet 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 juin 2016

et qu'elle a été faite le

30 juin 2016

L'an deux mil quinze, le 6 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSENET.

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenièrre** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gêrôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Sermange** : M. Michel BENESSIONO

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents : 21

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 11

Suppléés : **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Saligney** : Mme Sonia THEODIERE **Taxenne** : M. Claude ALLEMAND **Vitreux** : M. Marc GENTY

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET **Serre les Moulrières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Jessica RAMEL

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_07_081**

Objet :
Création d'un CIS à RANCHOT

Procurations de vote :

Mandants : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) Mme Stéphanie DREZET (SALANS) M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES)

Mandataires : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Josette PAILLARD (DAMPIERRE) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIONO (SERMANGE) M. Philippe SMAGGHE (SALANS) M. Gêrôme FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

25 JUL. 2016

Loi du 2 Mars 1982

CREATION D'UN CIS A RANCHOT

La caserne d'ORCHAMPS ne permet plus aujourd'hui d'accueillir correctement les effectifs eu égard à sa vétusté.

Dans le cadre de l'étude d'un projet de reconstruction du CIS, la possibilité d'un regroupement avec le CIS de CHAUX (FRAISANS) s'est rapidement présentée.

En effet, le bassin de vie ORCHAMPS — FRAISANS - DAMPIERRE comptant près de 6 000 habitants, il semble intéressant pour l'avenir d'implanter le futur CIS au milieu de ce secteur pour pérenniser un effectif suffisant.

Le regroupement présenterait l'avantage de rationaliser la réponse opérationnelle sachant qu'une partie du secteur resterait défendue par le SDIS du DOUBS en raison de la très grande proximité du CIS de SAINT-VIT qui dispose en outre d'une garde postée.

Ainsi, le 24 juin dernier, le projet a été soumis aux Maires des Communes défendues en 1^{er} appel par les deux CIS et au Président de la Communauté de Communes Jura Nord, compétente en matière de financement d'opérations immobilières. Les élus consultés ont alors exprimé un avis favorable à la réalisation du projet.

Par conséquent, l'opération consiste à construire à RANCHOT, sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes Jura Nord, un CIS 5 travées destiné au regroupement des effectifs et des personnels des CIS d'ORCHAMPS et de CHAUX :

- coût prévisionnel du projet : 680 000 € HT TDC toutes dépenses confondues ;
- maîtrise d'ouvrage assurée par le SDIS du Jura ;
- financement : 50 % par le SDIS et 50 % par la Communauté de Communes Jura Nord ;
- foncier / propriété du futur CIS : accord de cession par la Communauté de Communes Jura Nord du terrain d'implantation à l'Euro symbolique conférant au SDIS la propriété du bâtiment à venir.

A la majorité absolue (8 CONTRES – 6 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le regroupement des CIS d'ORCHAMPS et de CHAUX ;
- valide la construction d'une caserne 5 travées sur la parcelle n° ZD 293 située sur le Parc intercommunal d'activités Jura Nord à RANCHOT, propriété de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- s'engage à céder à l'Euro symbolique au SDIS du Jura le terrain correspondant à Ranchot, l'ensemble des frais liés à cette procédure étant à la charge du SDIS ;
- s'engage à financer le projet à hauteur de 50 % de son coût HT ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSET



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 18
Contre : 8
Abstention : 6

